



lesamisdesaintleonard.org

Boutonjacky@hotmail.fr

06 74 92 38 36

St Léonard des Bois le 22/03/2018

Règlement de la 4eme Balade « Rétro » Des Alpes Mancelles

En vous inscrivant à notre balade, vous prenez les engagements suivants :

- 1. Votre présence est obligatoire toute la journée, jusqu'à 17h30*
- 2. Tout changement de véhicule après inscription doit être signalé avant le 1^{er} Juillet et doit être validée par l'organisateur.*
- 3. Votre véhicule est en règle : carte grise, contrôle technique*
- 4. Votre permis de conduire est en cours de validité*
- 5. Vous êtes assuré pour votre Responsabilité Civile*
- 6. Le parcours s'effectue sur des voies ouvertes à la circulation : vous devez donc respecter scrupuleusement le code de la route*
- 7. Vous participez à une Balade Touristique : aucune compétition, aucun classement n'est organisé : prudence et courtoisie sont les seules règles*
- 8. Le parcours n'est pas balisé : seul le roadbook vous indique le chemin à emprunter, nous vous demandons de le respecter*
- 9. La balade fait environ 70Km, vous disposez de tout votre temps pour effectuer le parcours en toute tranquillité*

***Le respect de ces règles vous garantit une bonne organisation,
merci de votre coopération***

*Saint Léonard des Bois Au cœur des Alpes Mancelles
Elu plus beau village de la Sarthe*